

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de L. BELAFQUIH, Conseillère communale, relative à la politique en matière de crèches.

L. BELAFQUIH donne lecture du texte suivant :

L. BELAFQUIH leest de volgende tekst voor:

Le Gouvernement « MR-Les Engagés » de la « FWB » avait promis au secteur de la petite enfance une amélioration des conditions de travail des puéricultrices en finançant la norme d'encadrement de 1,5 équivalent temps-plein pour 7 enfants. Aujourd'hui, le Gouvernement abandonne totalement cette promesse et décide de faire 74 millions d'euros d'économies. Pour la région de Bruxelles-Capitale, cela représente une économie de 7,4 millions d'euros. Parmi ces mesures d'austérité, il y a notamment la non-indexation des subsides des opérateurs agréés par l'ONE.

Selon le secteur de la petite enfance, plus de 10.000 places sont maintenant menacées de fermeture, rien qu'à Bruxelles. Cela implique que les crèches vont devoir choisir entre la réduction de leurs horaires d'ouverture, augmenter la charge de travail du personnel, réduire le nombre de places, ou tout simplement fermer leurs portes.

La presse relaie par ailleurs que « La Ligue des Familles » a envoyé un courrier aux Bourgmestres en mai 2025 pour les encourager justement à mettre en place des mesures concrètes destinées à la petite enfance et aux familles dans leur commune.

Ces mesures ont été associées à un certain nombre de points et un classement entre les différentes Communes participantes a été établi. A Bruxelles, c'est Forest qui arrive en tête du classement.

Nous aimerions en savoir un peu plus sur la situation anderlechtoise.

- Combien de fermetures de crèches, de réduction de personnel ou de modification d'horaires doit-on craindre ?

- Combien de places en crèches sont menacées ?

- Anderlecht a-t-elle répondu à l'appel de la « Ligue des Familles » ? Si oui, quel était le score obtenu ? Si pas, pour quelles raisons ?

Madame l'Échevine DURAKI donne lecture du texte suivant :

Mevrouw schepen DURAKI leest de volgende tekst voor:

Je partage pleinement l'inquiétude exprimée par le secteur de la petite enfance face à ces mesures d'austérité. La non-indexation des subsides « ONE » et l'abandon de la norme d'encadrement promise fragilisent directement les milieux d'accueil, les conditions de travail des puéricultrices et, in fine, la qualité de l'accueil offert aux enfants et aux familles.

En ce qui concerne les milieux d'accueil communaux, aucune fermeture de crèche n'est prévue. Je tiens à rassurer tant les familles que le personnel, je resterai

pleinement mobilisée jusqu'à la fin de mon mandat pour défendre le maintien et la qualité de l'accueil de la petite enfance dans notre commune.

Le pouvoir organisateur communal a introduit une dizaine de projets de création de crèches dans le cadre du « Plan Cigogne » de « l'Office de la Naissance et de l'Enfance », avec pour objectif de renforcer de manière structurelle l'offre d'accueil.

Cette dynamique s'est concrétisée récemment par l'ouverture de nouvelles structures : en septembre 2024 et en mai 2025, les crèches « Les Jonquilles » et « Les Pivoines » ont ouvert leurs portes, représentant 98 places supplémentaires ; en 2026, l'ouverture de la crèche « Prins » est programmée, avec une capacité de 49 places.

À ce jour, Anderlecht compte 14 crèches communales totalisant 571 places d'accueil.

L'ouverture de la crèche « Prins » portera ce nombre à 620 places en 2026, ce qui confirme une augmentation continue du nombre de places disponibles sur le territoire communal.

Il est essentiel de souligner que l'adaptation des horaires d'ouverture des nouvelles crèches communales est la conséquence directe des décisions prises par le Gouvernement « MR – Les Engagés » de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », qui a renoncé au financement de la norme d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein pour 7 enfants et imposé des mesures d'austérité au secteur de la petite enfance.

Ce désengagement régional place concrètement les Communes face à des contraintes lourdes et inédites. À Anderlecht, comme ailleurs, il a rendu impossible le maintien d'une amplitude d'ouverture de 11h30 pour les nouvelles structures d'accueil.

Par responsabilité, afin de respecter strictement les normes d'encadrement en vigueur, de garantir la qualité de l'accueil des enfants et de préserver des conditions de travail dignes et soutenables pour le personnel, les nouvelles crèches sont désormais ouvertes 10 heures par jour. Sans un refinancement structurel de la petite enfance par la « FWB », il n'est objectivement plus possible de faire autrement sans mettre en péril ces équilibres essentiels.

Par ailleurs, une analyse approfondie est en cours concernant l'organisation globale et les horaires d'ouverture des crèches communales existantes. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des familles anderlechtoises, tout en tenant compte des contraintes réglementaires, budgétaires et organisationnelles. Cette réflexion se fait en concertation étroite avec les équipes et dans un dialogue constant avec les parents.

Anderlecht a bien répondu à l'appel de la « Ligue des Familles » dans le cadre du projet « Ville active pour les familles ». La Commune fait partie des 33 Communes participantes, dont 7 à Bruxelles. Dans ce cadre, Anderlecht a obtenu un score de 52 points, ce qui la place à la quatrième position parmi les Communes bruxelloises engagées dans ce projet. Il s'agit d'un très bon score, qui reflète des engagements concrets et mesurables en faveur des familles.

Ce résultat repose notamment sur plusieurs politiques communales structurantes, parmi lesquelles : la création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance ; la gratuité des garderies dans l'enseignement spécialisé ; la gratuité de la surveillance du temps de midi ; la fourniture gratuite du matériel scolaire durant toute la scolarité primaire ; la mise en place de projets de lutte contre le harcèlement dans les écoles communales ; des inscriptions scolaires en présentiel, adaptées aux horaires des parents ; l'installation d'arceaux vélos devant les écoles communales, actuellement en cours, ainsi que de nombreuses autres initiatives en faveur des familles.

Veiller au bien-être des familles anderlechtoises dans leur commune constitue une priorité politique essentielle. Cela implique de défendre l'accueil de la petite enfance, de garantir des services publics accessibles et de qualité, et de soutenir concrètement les parents au quotidien, même, et surtout, lorsque les choix budgétaires pris à d'autres niveaux fragilisent les Communes et les services de proximité.

L. BELAFQUIH :

Si je comprends bien, il n'y a pas de risque de fermeture mais il y a par contre une modification d'horaire qui découle de cette mesure et constitue donc un impact négatif.

Madame l'Échevine DURAKI :

C'est bien ça, on passe de 11h30 d'ouverture quotidienne à 10h00. Il reste à déterminer en consultation des parents la période d'ouverture, pour éviter qu'ils soient pénalisés par cette mesure.

L. BELAFQUIH :

Je suis ravie d'entendre qu'il n'y aura pas de fermeture, même si cela impacte les horaires avec, j'imagine, la même charge de travail pour les puéricultrices.